

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 24 JUIN 2021

OBJET : Convention cadre 2021-2023 avec le Conseil régional pour l'inventaire du patrimoine Provence Verte Verdon

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 9 représentant 9 voix

N° : 017/2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au sein des locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon situés à Brignoles.

Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – C LASSOUTANIE – F PERO – J PAUL – N RULLAN – A DECANIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN - H PHILIBERT – N BREMOND

Depuis le 1er janvier 2005, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur exerce sur son territoire la compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel. Elle réalise, conduit et coordonne l'activité de l'inventaire sur son territoire.

Depuis 2012, la Région a confié la conduite de cette mission d'inventaire au Syndicat Mixte qui a d'abord travaillé sur l'inventaire du patrimoine républicain.

Le syndicat a souhaité poursuivre ce partenariat en programmant d'autres inventaires thématiques dans un cadre contractuel, la thématique en cours étant l'inventaire du patrimoine religieux des communes.

Dans ce cadre général, la convention ci-jointe est destinée à fixer les modalités de partenariat technique et scientifique entre la Région et le Syndicat mixte pour contribuer à l'inventaire du patrimoine du territoire Provence Verte Verdon.

Sous le pilotage de la responsable du Pays d'Art et d'Histoire, le syndicat a affecté une chargée de mission pour réaliser les études de terrain, le dépouillement documentaire, la rédaction des dossiers, les prises de vues numériques, leur intégration dans les bases de données Mérimée et Palissy de l'Inventaire général du Patrimoine culturel et leur mise en forme finale. Ce poste est financé à hauteur de 23 000 € annuels par la Région.

La propriété de la documentation résultant de cette opération d'inventaire revient conjointement à la Région et au syndicat mixte.

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- De valider la convention cadre 2021-2023 ci-jointe pour l'inventaire du patrimoine sur le territoire Provence Verte Verdon
- D'autoriser le président à signer cette convention avec la Région et tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

